Protection des mineurs

# La protection des mineurs, c’est quoi ?

En tant que régulateur des services de médias audiovisuels, le CSA veille à la mise en œuvre des dispositifs visant à protéger les mineurs vis à vis des contenus susceptibles de nuire à leur épanouissement physique, mental ou moral.

Ces dispositifs réglementaires figurent au sein de l’arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à la protection des mineurs du 21/02/2013 En outre, le 17 septembre de la même année, le CSA a adopté un règlement définissant les modalités de délivrance des messages d’avertissement adressés au public sur la nocivité de la consommation audiovisuelle pour les enfants de moins de 3 ans. Ce règlement fut approuvé par le Gouvernement, par l’arrêté du 30 janvier 2014.

En tant que régulateur et dans le respect des principes de la liberté d’expression et de la responsabilité éditoriale des éditeurs, le CSA exerce un contrôle sur la bonne application des obligations relatives aux programmes, a posteriori de la diffusion. Le CSA émet également des recommandations et des avis en la matière.

Toutefois, la protection des mineurs vis-à-vis de programmes susceptibles de nuire à leur épanouissement dépend d’une responsabilité partagée entre les services de médias audiovisuels, l’entourage familial et éducatif de l’enfant et le CSA.

# Les dispositifs règlementaires en matière de protection des mineurs.

L’arrêté du 21/02/2013 prévoit plusieurs dispositifs visant à protéger les mineurs vis-à vis des contenus susceptibles de nuire à leur épanouissement.

1. La signalétique et les catégories de programmes

Chaque éditeur doit constituer un comité de visionnage chargé de proposer la classification de ses programmes selon les catégories définies par l’arrêté.

Tous les contenus doivent faire l’objet d’une signalétique adaptée, à l’exception des journaux télévisés et des publicités. Toutefois, des règles sont définies par le Décret relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos (3/02/2021) concernant les publicités qui s’adressent aux mineurs. Dans le cas des journaux télévisés, le présentateur « doit faire un avertissement oral en cas de scènes susceptibles de nuire à l’épanouissement physique, mental ou moral des mineurs » (article 2§4 de l’arrêté)

L’arrêté définit des pictogrammes qui doivent figurer durant la totalité de la diffusion des programmes catégorisés 2, 3, 4 et 5 et de leur bande annonce. Ils doivent également faire l’objet d’une mention spécifique « déconseillé aux moins de ... ». Les modalités de diffusion de ce message sont précisées par l’arrêté. Ces mentions ne doivent pas apparaître durant la diffusion de programmes ou de bandes annonces qui ne sont accessibles qu’après avoir introduit un code d’accès parental.

Pour faciliter l’identification des contenus potentiellement susceptibles de nuire à l’épanouissement des mineurs, l’arrêté prévoit également que cette signalétique figure au sein des communications externes de l’éditeur (dans la presse, sur leur site…), au sein du Guide Électronique de Programmes et des catalogues de contenus non linéaires.

1. Les règles en matière d’horaire de diffusion

La catégorisation des contenus s’accompagne de règles en matière d’horaire de diffusion.

Ces règles s’appliquent tant pour les programmes que pour les bandes annonces mais ne sont pas d’application pour les services à la demande. Dans ce cas, l’accès aux contenus des catégories 3, 4 et 5 doit être restreint par un code d’accès parental.

Sur les services de médias audiovisuels linéaires, les programmes de catégorie 2 et supérieures ne peuvent pas être diffusés moins de 15 minutes avant ou après un programme destiné aux mineurs.

S’agissant des contenus pour adultes, **(18+)**, le code PIN de contrôle parental doit être systématiquement demandé avant de pouvoir accéder à un service destine aux adultes (18+) ou à un enregistrement effectué sur une de ces chaînes (quelque soit le niveau de contrôle parental qui a été fixé), mais aussi pour accéder au catalogue de films adultes.

1. Le contrôle parental

Le **contrôle parental** est une fonctionnalité des décodeurs qui permet aux parents de bloquer l’accès de leurs enfants à certains types de programme et/ou certaines chaînes.

Cette fonctionnalité doit répondre à plusieurs conditions (article 4§2 de l’arrêté) :

* Par défaut, le système d’accès conditionnel doit être paramétré afin que les programmes de catégorie 3, 4 et 5 soient verrouillés. Dès lors, les distributeurs doivent paramétrer le niveau de protection afin de bloquer les contenus déconseillés aux moins de 12 ans et plus. L’utilisateur est libre de modifier le niveau de protection par la suite.
* Lors des diffusions , le verrouillage doit rester activé durant toute la durée de la diffusion et se concrétiser au travers d’une image monochrome et de l’absence de son.

C'est le **code parental** (ou code PIN), composé de 4 chiffres, qui permet de paramétrer le verrouillage. Plusieurs options sont généralement disponibles : par chaîne ou par signalétique (-10, -12, -16 ou -18).

Le code est également utilisé pour débloquer l'accès à ces contenus

Il est donc important de veiller à ce que les enfants ne puissent pas avoir accès à ce code.

Enfin, ce code doit répondre à plusieurs conditions définies dans l’arrété de 2013 dont la nécessité de permettre à l’utilisateur de le modifier facilement. Il doit également être prévu qu’il soit inséré par l’utilisateur après chaque arrêt de visionnage.

# Comment paramétrer le contrôle parental mis à disposition par les distributeurs ?

|  |  |
| --- | --- |
| ORANGE | Le code PIN est nécessaire pour toutes les actions relatives au contrôle parental. Celui-ci est fourni par le distributeur, sur la farde qui vous a été remise par votre installateur.*Vous ne retrouvez plus votre code? Vous pouvez appeler le service clientele d’Orange au numéro 5000 afin de le réinitialiser***Modifier le code PIN** Appuyer sur la touche « Maison » de la télécommandeAu sein du menu “Paramètres”, sélectionner “Utilisateur”Introduire le code PINSélectionner “Modifier le code PIN”**Modifier les restrictions d’âge** Le niveau de contrôle parental est défini à l’installation. Par exemple, si le niveau de contrôle parental est réglé sur « -12 », le code parental sera demandé pour accéder aux programmes déconseillés aux moins de 12 ans et +..Dans le menu “Paramètres”, sélectionner “Utilisateur”Introduire le code PINSélectionner “Contrôle parental”Sélectionner le niveau de contrôle souhaité (-10, -12, -16, -18) grâce aux flèches de la télécommande“Ok” pour confirmer**Bloquer une chaîne :** Dans le menu, sélectionner “TV & Radio”Sélectionner “Chaînes bloquées”Introduire le code PINSélectionner la chaîne que vous souhaitez bloquer au sein de la colonne de gauche“OK” pour confirmer”Les chaînes bloquées sont listées au sein de la colonne de gauche.Vous pouvez uniquement regarder les chaînes bloquées après avoir introduit le code PIN.*Pour obtenir plus d’information, nous vous invitons à vous rendre sur la page du* [*Service client d’Orange.*](https://www.orange.be/fr/support/assistance-technique/tv/comment-activer-le-controle-parental-sur-votre-decodeur-tv) |
| TELENET \_ TV BOX | Le code PIN est nécessaire pour toutes les actions relatives au contrôle parental ainsi que pour commander un contenu payant dans le catalogue du distributeur.  Le **code PIN** par défaut est 9876.  *Vous ne retrouvez plus votre code? vous pouvez définir un nouveau code PIN depuis votre compte* [*My Telenet*](https://www2.telenet.be/fr/klantenservice/#/pages=1/menu=selfservice)*.*  **Modifier le code PIN**   * Appuyer sur la touche Maison * Sélectionner “Paramètres”  puis “Contrôle parental” * Sélectionner “Modifier le code PIN” * Introduire votre code PIN actuel * Entrez 2 fois votre nouveau code PIN.  Définir une limite d'âge Par exemple, si le niveau de contrôle parental est réglé sur « -12 », le code parental sera demandé pour accéder aux programmes déconseillés aux moins de 12 ans et +.   * Appuyer sur la touche Maison * Sélectionner “Paramètres”  puis “Contrôle parental” * Sélectionner “Définir la limite d'âge” * Introduire votre code PIN * Choisir une limite d'âge (6, 9, 12, 16, 18 ou désactivé) et confirmeravec OK. Les chaînes ou programmes bloqués se reconnaissent grâce au symbole du cadenas .  Bloquer une chaîne  * Appuyer sur la touche Maison * Sélectionner “Paramètres”  puis “Contrôle parental” * Sélectionner “ Blocage des chaînes” * Introduire votre code PIN * Sélectionner “Ajouter des chaînes” * Sélectionner la ou les chaîne(s) à bloquer et appuyez sur OK. * Appuyer sur Retour pour enregistrer les modifications   Les chaînes bloquées sont identifiées grâce au logo du cadenas  .  Vous pouvez **uniquement** regarder les chaînes bloquées après avoir introduit le code PIN.  *Pour obtenir plus d’information, nous vous invitons à vous rendre sur la page du* [*Service client*](https://www2.telenet.be/fr/serviceclient/parametres-du-box-tv-telenet/) *de Telenet.* |
| TELENET – Digibox et digicorder | Le code PIN est nécessaire pour toutes les actions relatives au contrôle parental ainsi que pour commander un contenu payant dans le catalogue du distributeur.  *Vous ne retrouvez plus votre code? vous pouvez définir un nouveau code PIN depuis votre compte* [*My Telenet*](https://www2.telenet.be/fr/klantenservice/#/pages=1/menu=selfservice)*.* Modifier le code PIN  * Appuyer sur la touche Maison * Sélectionner “Paramètres”  puis “Contrôle parental” * Sélectionner “Modifier le code PIN” * Introduire votre code PIN actuel * Entrer 2 fois votre nouveau code PIN.  Définir une limite d'âge Par exemple, si le niveau de contrôle parental est réglé sur « -12 », le code parental sera demandé pour accéder aux programmes déconseillés aux moins de 12 ans et +.     * Appuyer sur la touche Maison * Sélectionner “Paramètres”  puis “Famille” * Sélectionner “Définir la limite d'âge” * Introduire votre code PIN * Choisirune limite d'âge (6, 9, 12, 16, 18 ou désactivé) et confirmer avec OK. Les chaînes ou programmes bloqués se reconnaissent grâce au symbole du cadenas .   **Bloquer une chaîne**   * Appuyer sur la touche Maison * Sélectionner “Paramètres”   puis “ Famille” * Introduire votre code PIN * Sélectionner “ **Sécurité”** * **Sélectionner “Chaînes bloquées “** * Cocher les chaînes que vous voulez bloquer.     Vous pouvez **uniquement** regarder les chaînes bloquées après avoir introduit le code PIN.  Pour obtenir plus d’information, nous vous invitons à vous rendre sur la page du [Service client](https://www2.telenet.be/fr/serviceclient/bloquer-des-cha-nes-et-des-programmes/) de Telenet. |
| VOO- Box Evasion | Le code parental est nécessaire pour toutes les actions relatives au contrôle parental.  Le code parental par défaut est celui encodé par l’installateur VOO lors de l’installation de vos services. Celui-ci a certainement été inscrit sur un aide-mémoire.  Vous ne retrouvez plus votre code ? Vous pouvez contacter le service clientele VOO via un formulaire de contact en ligne ou au 078 50 50 50  **Modifier le code parental :**   * Appuyer sur la touche « home » de la télécommande * Appuyer une fois sur la flèche du bas de la télécommande . * A l’aide des flèches droite/gauche, se placer sur « préférences » et appuyer sur “ok * Dans le meu des réglages, sélectionner « Paramètres système » * Sélectionner « code PIN & verrou » puis « modifier le code parental ». * Introduire votre code parental actuel * Introduire deux fois le nouveau code. Le code 0000 ne peut pas être utilisé pour le code parental.   Un message vous confirme que le code a bel et bien été modifié.  **Modifier les restrictions d’âge**  Par exemple, si le niveau de contrôle parental est réglé sur « -12 », le code parental sera demandé pour accéder aux programmes déconseillés aux moins de 12 ans et +.   * Appuyer sur la touche « home » de votre télécommande * Sélectionner le menu “préférences” grâce à la touche “ok” de la télécommande. * Sélectionner « paramètres système » * Sélectionner « code pin & verrou » * Sélectionner « niveau de contrôle parental ». * Introduire votre [code parental](https://assistance.voo.be/fr/support/television/voocorder/utiliser-mon-decodeur/controle-parental/qu-est-ce-que-le-code-ou-le-controle-parental-tv.html). * Choisir le niveau de contrôle parental. (- 10, -12, -16, -18) grâce aux flèches de la télécommande. * Confirmer votre choix grâce à la touche “ok” de la télécommande.   **Bloquer une chaîne**  Lorsque vous êtes en train de regarder la chaîne dont vous souhaitez bloquer l’accès :   * Appuyer sur ‘ok’ pour faire apparaître le menu d’actions du programme sur lequel vous vous trouvez. * Sélectionner « Verrouiller la chaîne ».   Depuis le menu du décodeur :   * Appuyer sur la touche « home » de votre télécommande pour accéder au menu. * Appuyez une fois sur la flèche du bas de la télécommande * Sélectionner le sous-menu « préférences » * Sélectionner « paramètres système ». * Sélectionner « code pin & verrou » * Sélectionner « verrouiller les chaînes » * Introduire votre code parental * Dans la liste des chaînes, se placer sur celle que vous souhaitez verrouiller et appuyer sur “ok” * Appuyer une fois sur la flèche de droite du pavé directionnel de la télécommande pour sélectionner « valider la liste » et appuyer sur « ok »   Les chaînes verrouillées sont identifiées grâce au cadenas qui apparaît à gauche du logo de la chaîne.  Vous pouvez uniquement regarder les chaînes bloquées après avoir introduit le code PIN  **Verrouiller un enregistrement**   * Sélectionner le programme enregistré que vous souhaitez bloquer. * Appuyer sur ‘ok’ pour faire apparaître le menu d’actions * Sélectionner ‘verrouiller’.   *Pour obtenir plus d’information, nous vous invitons à vous rendre sur la page du* [*Service client de VOO*](https://assistance.voo.be/fr/support/tv/box-evasion/utilisation/modifier-le-niveau-de-controle-parental-sur-la-box--evasion/limiter-l-acces-a-certaines-chaines-ou-programmes-tv-grace-au-co.html)*.* |
| VOO – VOO Corder | Le code parental est nécessaire pour toutes les actions relatives au contrôle parental.  Le code parental est créé lors de l’instatallation. Il est indiqué au verso du mode d’emploi de votre décodeur.  Vous ne retrouvez plus votre code ? Vous pouvez contacter leservice clientele VOO via un formulaire de contact en ligne ou au 078 50 50 50.  **Modifier le code parental**   * Appuyez sur la touche « MENU » de la télécommande. * Sélectionner « Réglages » * Dans l’option « Réglages », sélectionner « verrous et codes ». * Introduire le code parental * Sélectionner « changer le code parental » et appuyer sur ok * Introduire deux fois le nouveau code. Le code « 0000 » ne peut pas être utilisé. Un message d’erreur s’affichera.   Vous devez le réintroduire une deuxième fois pour le confirmer.  **Modifier les restrictions d’âge**    Par exemple, si le niveau de contrôle parental est réglé sur « -12 », le code parental sera demandé pour accéder aux programmes déconseillés aux moins de 12 ans et +.   * Appuyer sur la touche « MENU » de la télécommande. * Sélectionner « Réglages » * Sélectionner la sous-option « verrous et codes ». Appuyez ensuite sur le bouton OK de votre télécommande. * Introduire le code parental * Une fenêtre «Réglages verrous et codes » apparaît sur la gauche de l’écran. * Introduire le nouveau code * Appuyer sur le bouton jaune de votre télécommande pour sauvegarder la modification.   **Bloquer une chaîne**   * Appuyer sur la touche « MENU » de la télécommande * Sélectionner l’option « Réglages » * Faire défiler les options jusqu’à « Verrous et codes » et appuyer sur la touche OK. * Introduire le code parental * Une fenêtre «Réglages verrous et codes » apparaît sur la gauche de l’écran * Sélectionner la ligne « chaînes verrouillées » et appuyez sur la touche OK de votre télécommande. * Une fenêtre « verrou de chaîne » s’ouvre dans laquelle apparaît la liste des chaînes TV disponibles * Sélectionner la/les chaîne(s) à verrouiller et appuyer sur la touche OK de votre télécommande. * TV. * Appuyer sur le bouton jaune de votre télécommande pour sauvegarder les changements.  Le symbole de cadenas qui apparaît à côté du nom de la chaîne indique que cette dernière est bloquée.Vous pouvez **uniquement** regarder les chaînes bloquées après avoir introduit le code PIN. **Bloquer une chaîne par tranche horaire**  Il est possible de déterminer un verrou sur toutes les chaînes durant une tranche horaire. Suivez la procédure “Bloquer une chaîne” et introduisez une heure de début et une heure de fin.  **Verrouiller les enregistrements**  Si le contrôle parental est activé, les programmes enregistrés avec la signalétique ne sont jamais affichés. Pour les faire apparaître, il faut sélectionnez “Afficher tout” et introduire le code parental pour accéder à l’ensemble des programmes enregistrés.  *Pour obtenir plus d’information, nous vous invitons à vous rendre sur la page du* [*Service client de VOO*](https://assistance.voo.be/fr/support/tv/box-evasion/utilisation/modifier-le-niveau-de-controle-parental-sur-la-box--evasion/qu-est-ce-que-le-code-ou-le-controle-parental-tv.html) |
| VOO- VOObox | Le code parental est nécessaire pour toutes les actions relatives au contrôle parental.  Le code parental par défaut est celui encodé par le technicien lors de l’installation.    Vous ne retrouvez plus votre code ? Vous pouvez contacter le clientele VOO via un formulaire de contact en ligne ou au 078 50 50 50  **Modifier le code parental**   * Appuyer sur la touche « MENU » de la télécommande. * Sélectionner le menu « Contrôle parental »et appuyer sur le bouton « OK » de votre télécommande * Sélectionner « Modification du code parental » et appuyer sur « OK » * Une fenêtre « Modification du code parental » apparaît. * Introduire le code parental actuel * Introduire deux fois le nouveau code.   **Bloquer une chaîne**   * Appuyer sur la touche « MENU » de la télécommande. * Sélectionner le menu « Contrôle parental »et appuyer sur le bouton « OK » de votre télécommande * Aller dans le sous-menu “Verrouillage des chaînes.” * Sélectionner la chaîne en appuyant sur “ok” * Sortir du menu pour confirmerUne chaîne verrouillée est signalée par l’icône de cadenas.  Vous pouvez **uniquement** regarder les chaînes bloquées après avoir introduit le code PIN. **Modifier les restrictions d’âge**  Par exemple, si le niveau de contrôle parental est réglé sur « -12 », le code parental sera demandé pour accéder aux programmes déconseillés aux moins de 12 ans et +.   * Appuyer sur la touche « MENU » de la télécommande. * Sélectionner le menu « Contrôle parental ». * Sélectionner « Niveau du contrôle parental » et appuyer sur « OK ». * Choisir le niveau du contrôle parental désiré et appuyez ensuite sur le bouton « OK » de votre télécommande pour confirmer les changements.   Pour obtenir plus d’information, nous vous invitons à vous rendre sur la page du [Service client de VOO](https://assistance.voo.be/fr/support/tv/box-evasion/utilisation/modifier-le-niveau-de-controle-parental-sur-la-box--evasion/limiter-l-acces-a-certaines-chaines-ou-programmes-tv-grace-au-co.html) |
| VOO TV+ | Créer un profil « enfant »   * Dans le menu d’accueil, cliquer sur « Changer de profil » * Cliquer sur « Ajouter un profil » * Cliquer sur « Oui » pour créer un profil destiné à un enfant * Nommer le profil et confirmer avec le bouton « ok » de la télécommande * Cliquer sur « Continuer » * Choisir l’avatar qui représentera le profil de l’enfant et confirmer avec le bouton « ok » de la télécommande. * Les profils « enfant » sont identifiés grâce à l’émoji 🙂qui se trouve à droite du nom du profil. |
| PROXIMUS – Décodeur Android TV | Par défaut, le contrôle parental est activé sur Proximus TV.  Le code PIN est nécessaire pour toutes les actions relatives au contrôle parental  Par défaut, le code PIN parental est 1234 (sauf si vous l’avez modifié).  Vous ne retrouvez plus votre code ? Vous pouvez appeler le 0800 99 696 munis de votre numéro de client pour reconfigurer le code PIN à distance.  **Modifier le code PIN**   * Appuyer sur le bouton maison * Sélectionner « Contrôle parental » * Introduire le code PIN (par défaut : 1234): * Appuyer sur « Changer votre code PIN » * Choisir le nouveau code.   **Modifier les restrictions d’âge**  Par défaut, les programmes TV ne convenant pas au moins de 16 ans sont bloqués.  Par exemple, si le niveau de contrôle parental est réglé sur « -12 », le code parental sera demandé pour accéder aux programmes déconseillés aux moins de 12 ans et +.   * Appuyez sur le bouton Maison * Sélectionner « Contrôle parental » * Introduire le code PIN (par défaut : 1234): * Appuyer sur « Restriction d’âge» * Choisir le niveau de contrôle desiré.(-10, -12, -16, -18 ou pour tous).   Vous pouvez également choisir de montrer ou non les titres des programmes qui sont bloqués. Par défaut, les titres des programmes bloqués sont masqués.  Pour obtenir plus d’information, nous vous invitons à vous rendre sur le [site de Proximus](https://www.proximus.be/support/fr/id_sfaqr_tv_parent/particuliers/support/television/utiliser-pickx/changer-les-parametres/proteger-vos-enfants-quand-ils-regardent-la-tv.html). |
| PROXIMUS – Autres décodeurs | Le code PIN est nécessaire pour toutes les actions relatives au contrôle parental.    Par défaut, le code PIN parental est 1234 (sauf si vous l’avez modifié).  Vous ne retrouvez plus votre code ? Vous pouvez appeler le service client de Proximus au 0800 99 696muni de votre numéro de client, pour reconfigurer le code PIN.  **Modifier le code PIN**   1. Appuyer sur «  Menu » la touche menu . 2. Sélectionner « Paramètres » 3. Sélectionner  « Système » 4. Sélectionner « Sécurité et vie privée » 5. Introduire le code PIN  (le code PIN par défaut est 1234). 6. Vous pouvez ensuite modifier le code PIN. 7. Sélectionner « Valider » pour enregistrer les modifications.   **Modifier les restrictions d’âge**  Par exemple, si le niveau de contrôle parental est réglé sur « -12 », le code parental sera demandé pour accéder aux programmes déconseillés aux moins de 12 ans et +.  Par défaut, les programmes TV ne convenant pas au moins de 16 ans sont bloqués.   1. Appuyer sur «  Menu » la touche menu . 2. Sélectionner « Paramètres » 3. Sélectionner  « Système » 4. Sélectionner « Contrôle parental » 5. Introduire le code PIN (le code PIN par défaut est 1234). 6. Modifier le niveau de contrôle (-10, -12, -16, -18 ou pour tous). 7. Sélectionner « Confirmer »   Vous pouvez également choisir de montrer ou non les titres des programmes qui sont bloqués. Par défaut, les titres des programmes bloqués sont masqués.  Pour obtenir plus d’information, nous vous invitons à vous rendre sur le [site de Proximus](https://www.proximus.be/support/fr/id_sfaqr_tv_parent/particuliers/support/television/utiliser-pickx/changer-les-parametres/proteger-vos-enfants-quand-ils-regardent-la-tv.html) |
| Proximus : Application TV | Le code PIN est nécessaire pour toutes les actions relatives au contrôle parental.    Par défaut, le code PIN parental est 1234 (sauf si vous l’avez modifié).  Vous ne retrouvez plus votre code ? Vous pouvez appeler le service client de Proximus au 0800 99 696 muni de votre numéro de client, pour reconfigurer le code PIN.  **Modifier le code PIN :**   * Aller dans les paramètres ” * Sélectionner » Contrôle parental » * Composer votre code (le code PIN par défaut est 1234) : * Sélectionner « Changer le code PIN »   Si vous adaptez le code PIN sur un appareil, il est automatiquement adapté sur tous vos appareils : TV, app Pickx et site web proximus.be/pickx.  **Activer ou désactiver le contrôle parental** :   * Aller dans les paramètres * Activer le contrôle parental. Le bouton « on » apparaît lorsqu’il est activé.     **Choisir l'âge du contrôle parental** :   * Aller dans les paramètres * Sélectionner » Contrôle parental » * Appuyer sur « Restriction par âge » * Choisir le niveau de protection adaptée. * Cocher pour sélectionner. Un cadenas apparaît lorsque la protection est activée.   **Cacher les titres pour les programmes bloqués** :   * Aller dans les paramètres * Sélectionner » Contrôle parental » * Activer « Cacher aussi les titres ». Le bouton « on » apparaît lorsque l’option est activée.   Si le contrôle parental est modifié sur l'app TV, il sera mis à jour automatiquement sur la TV Box. |
| AUVIO | La RTBF met désormais à disposition un environnement « KIDS » spécifiquement destiné aux enfants, les protégeant ainsi de toute exposition à des contenus susceptibles de nuire à leur épanouissement physique, mental ou moral.  **Créer un espace KIDS**   * Se connecter ou créer un compte personnel * Sélectionner « KIDS » * Un code PIN vous sera alors transmis et permettra « à la fois (de) sécuriser l’espace KIDS et (de) gérer le contrôle parental sur le reste de la plateforme » * Insérer le code PIN * Vous accéderez alors à un espace où les contenus ne sont pas susceptibles de nuire à l’épanouissement physique, mental ou moral des mineurs.   **Paramétrer le contrôle parental**   * Se connecter * Aller dans l’espace personnel * Sélectionner « contrôle parental » * Sélectionner « Niveau de contrôle parental ».   Trois options sont alors disponibles :   * « *Désactivé* » : tous les programmes seront visibles sans accès conditionnel ; * «*Interdit aux -16 ans* » : le code parental devra être saisi uniquement pour regarder les programmes interdits aux moins de 16 ans * « *Interdit aux -12 ans* » : Le code parental devra être saisi pour regarder les programmes interdits aux moins de 12 ans et +   **Modifier votre code PIN**   * Se connecter * Aller dans l’espace personnel * Sélectionner « contrôle parental » * Sélectionner « Modifier le code PIN » |